



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 23/11/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2017**

--- oOo ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. GOSSELIN), M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mme DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à Mme COURROS), Mme THIEBLIN, M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Absentes non excusées : Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance H

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget annexe régie fêtes et animations – décision modificative n°1 exercice budgétaire 2017

Au budget annexe Régie Municipale des Fêtes et animations pour l'exercice 2017, il convient de procéder à la décision modificative n°1, selon les inscriptions ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 dépenses à caractère général
Article 6232 ajouter 2 100 €
- Chapitre 65 autres dépenses de gestion
Article 6574 ajouter 400 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 74 subventions dotations participations
Article 7473 subvention participation du département ajouter 2 500 €

Il est proposé à notre assemblée de procéder à cette décision modificative, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant. Il est précisé qu'en date du 8 novembre 2017, le conseil d'exploitation de la Régie a fait un bilan des fêtes locales.

.../...



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité, la Présidente de la régie, Mme DEGOS, ne prenant pas part au vote

ADOpte cette décision modificative.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Il est précisé qu'en date du 8 novembre 2017, le conseil d'exploitation de la Régie a fait un bilan des fêtes locales.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES